

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 581

17 mars 2009

### SOMMAIRE

An der Klaus S.A. ....	27843	Magic Multimedia s.à r.l. ....	27873
Arcturus Immobilier SA ....	27886	Magic Multimedia s.à r.l. ....	27874
Aspelt Investment S.A. ....	27875	Mansford Switzerland S.à r.l. ....	27852
Aurelia Capital ....	27865	Neinver Luxembourg S.à r.l. ....	27870
Ball Delaware Holdings S.C.S. ....	27864	Partner in Life S.A. ....	27846
Bellinva S.A. ....	27864	Plug Hi-Tech ....	27846
Biogas un der Atert Soc.Coopérative ....	27859	PR.IM. International S.A. ....	27885
Biogas un der Atert Soc.Coopérative ....	27860	Promint Holding S.A. ....	27856
Bourscheid-Plage SA ....	27852	Rudolf STEINER Fonds für Waldorfpäda- gogik ....	27858
Brenda S.A. ....	27844	Russian Standard Finance S.A. ....	27853
Brunswick Holding S.A. ....	27874	Sancar Property and Trading S.à r.l. ....	27885
Café de la Poste - Remich S.à r.l. ....	27861	Schemel S.à r.l. ....	27868
Carrelflair GMBH ....	27860	SDM S.à r.l. ....	27869
Decopaint SA. ....	27842	Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l. ....	27861
EECF Beta Manager ....	27845	Source de Tepelene S.A. ....	27861
EECF Beta Manager ....	27845	TechnoMarine S.A, Succursale de Luxem- bourg ....	27865
eleX alpha S.A. ....	27868	Thistleford S.A. ....	27845
Euro China Ventures S.A. ....	27843	UB Partners Sàrl ....	27860
Finalyse S.à r.l. ....	27844	Valves Investment S.A. ....	27859
Finance et Garanties S.A. ....	27846	Victoire S.A. ....	27874
Fregenda B.V. ....	27843	Wecker LWL-Technik Luxemburg G.m.b.H. ....	27848
Goldpalace SA ....	27874	West Port S. à r.l. ....	27858
Harmony Halls S.à r.l. ....	27886	Willow Lux Bidco S. à r.l. ....	27862
Immobilière Reiserbann S.A. ....	27865	WP Luxco III S.à r.l. ....	27866
Jalor Finance S.A. ....	27873	WP LuxCo II S.à r.l. ....	27869
JrJ S.A. ....	27866	Zinetti Finanziaria S.A. ....	27868
KZero Worldwide S.A. ....	27875		
Laboratoire dentaire URLINGS-WEIS ...	27888		
LBP Luxco GP 1-Hanover S.à r.l. ....	27866		
Limra International S.à r.l. ....	27856		

**Decopaint SA., Société Anonyme.**

Siège social: L-9280 Diekirch, 48, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 112.336.

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "DECOPAINT S.A.", avec siège social à L-9280 Diekirch, 48, rue de Stavelot, (matr: 2005 22 28 264)

constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 17 novembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 642 du 29 mars 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 112.336,

L'assemblée est composée de:

Monsieur Daniel SCHLECHTER, maître installateur, né à Clervaux le 29 janvier 1961 (matr. 1961 01 29 296), demeurant à L-9940 Vianden, 64, rue du Sanatorium,

agissant:

a) en nom personnel, et

b) comme mandataire spécial de ses co-associés:

1. Monsieur Claude KREMER, commerçant, né à Ettelbruck le 19 juillet 1949 (matr. 1949 07 19 132), demeurant à L-9417 Vianden, 2, Impasse Kalchesbach;

2. Monsieur Timo BAUER, installateur de chauffages, né à Neuerburg (Allemagne) le 24 juillet 1972 (matr. 1972 07 24 076), demeurant à D-54675 Mettendorf, 33, Entzsthalstrasse,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 29 janvier 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera ci-annexée, pour être enregistrée en même temps que les présentes.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Daniel SCHLECHTER, préqualifié.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gary HESS, employé privé, demeurant à Niederfeulen, et comme scrutateur Madame Sandra KASEL, employée privée, demeurant à Bivels.

tous ici présents et ce-acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les trois cent cinquante (350) actions, représentatives du capital social de trente-cinq mille euros (35.000 €), sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- cessation de toute activité commerciale de la société avec effet immédiat;
- dissolution de la société avec effet immédiat;
- liquidation de la société aux droits de parties préalablement à la signature des présentes;
- décharge à donner avec effet immédiat aux administrateurs Daniel SCHLECHTER, Claude KREMER et Joëlle GROBER pour l'exécution de leurs mandats;
- conservation des livres et documents de la société pendant cinq années par Monsieur Daniel SCHLECHTER.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate que la société a cessé toute activité en date de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

L'assemblée constate la liquidation de la société aux droits des parties.

*Quatrième résolution*

L'assemblée donne décharge avec effet immédiat aux administrateurs Daniel SCHLECHTER, Claude KREMER et Joëlle GROBER pour l'exécution de leurs mandats.

*Cinquième résolution*

L'assemblée charge Monsieur Daniel SCHLECHTER de conserver pendant cinq années les livres et documents de la société.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10.30 heures.

*Frais*

Les frais des présentes sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. SCHLECHTER, G. HESS, S. KASEL, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2009. DIE/2009/1470. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 20 février 2009.

Pierre PROBST

*Le notaire*

Référence de publication: 2009028607/4917/73.

(090031185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Fregenda B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009028399/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06641. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090031144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Euro China Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 126.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028398/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06644. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090031141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**An der Klaus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.873.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour AN DER KLAUS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009028400/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05774. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Brenda S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 28.257.

Le Bilan au 30 SEPTEMBRE 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009028401/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06077. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Finalyse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 76.920.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2008*

Ce jour à 15 heures, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "Finalyse", sise rue Jean Engling, 12 à L-1466 Luxembourg.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Brogniez, gérant, qui nomme Madame Bacq Geneviève, secrétaire.

Sont présents ou représentés, les associés suivants, propriétaires selon inscription au registre des associés du nombre d'action indiqué ci-après:

SA Finalyse (représentée par Monsieur Hubert Brogniez) . . . . .	1.347 parts
Hubert Brogniez . . . . .	2 parts
Geneviève Bacq . . . . .	1 part
Total des parts sociales représentées: . . . . .	1.350 parts

Il résulte du registre des associés que le nombre de parts sociales souscrites actuellement est de 1.350. En conséquence, l'assemblée est régulièrement apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour, sans qu'il soit nécessaire de justifier des formalités de convocations.

*Ordre du jour:*

- Approbation de la cession des parts sociales de la SA Finalyse par les trois quarts du capital social.

L'assemblée prend ensuite la résolution suivante:

*Première résolution*

A l'unanimité, l'assemblée donne son agrément et approuve la cession des 1.347 parts sociales de la SA Finalyse (NE 0477.765.976) à la SA Finalyse Group (NE 0899.007.282). De ce fait, rassemblée décide de procéder au changement d'associée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. L'assemblée demande que mention dudit changement d'associée sera requise partout où cela s'avère nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H30.

Dont procès verbal, dressé lieu et date que dessus.

Lecture faite, signé par les membres du bureau.

Signatures

*Le Secrétaire / Le Président*

Référence de publication: 2009028426/9966/36.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08115. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090031562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Thistleford S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 94.151.

Le Bilan au 30 JUIN 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009028402/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06079. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090031034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**EECF Beta Manager, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.974.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

*Pour EECF Beta Manager*

M. Matthijs BOGERS

*Administrateur Mid Europa*

Référence de publication: 2009028403/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05913. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090031035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**EECF Beta Manager, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.974.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

*Pour EECF Beta Manager*

M. Matthijs BOGERS

*Administrateur Mid Europa*

Référence de publication: 2009028404/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05931. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090031040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Partner in Life S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell.  
R.C.S. Luxembourg B 84.256.

*Eintragungspflichtiger Beschluss der außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Partner in Life S.A. vom 20. Januar 2009.*

1. Der Niederlegung des Verwaltungsratsmandats von Herrn Dr. Markus Warg zum 31.12.2008 wird zugestimmt.
2. Es wird beschlossen, dass Herr Thomas Wodrich, geb. am 20.05.1961 in Karlsruhe, Deutschland, wohnhaft Lettenweg 40 in D - 79541 Lörrach, mit Wirkung zum 20. Januar 2009 bis zur im Jahre 2014 stattfindenden ordentlichen Gesellschafterversammlung zum Mitglied des Verwaltungsrates bestellt wird. Herr Wodrich besitzt die A-Unterschrift.
3. Die Niederlegung des Verwaltungsrats der Partner in Life Ltd.
4. Änderung der Amtsführung von Herrn Christian Bolick in Mitglied des Verwaltungsrates. Zeichnungsberechtigung: Herr Bolick besitzt eine A-Unterschrift.
5. Änderung der Amtsführung von Herrn Aloyse Steichen in Mitglied des Verwaltungsrates und Änderung der Adresse: im Räämatt 2 B, 6317 Oberwil/Zug, Schweiz.
6. Änderung der Amtsführung von Herrn Kay Bölke in Mitglied des Verwaltungsrates. Zeichnungsberechtigung: Herr Bölke besitzt eine A-Unterschrift.
7. Berichtigung der Amtsführung von Herrn Dean Goff in Administrateur. Herr Goff besitzt die Einzelunterschrift und eine A-Unterschrift. Sein Mandat ist begrenzt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2012 statt finden wird.
8. Es wird beschlossen als Rechnungskommissar die Firma Europe Fiduciaire (Luxembourg) S.A. mit Sitz in 2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse zu wählen. Die Dauer des Mandats ist unbegrenzt.

Contern, den 20. Januar 2009.

Dean Goff / Nicole Wolf

*Chief Operating Officer / Assistant of Management*

Référence de publication: 2009028429/8303/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08113. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090031556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Finance et Garanties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 58.207.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028406/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02541. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090030987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Plug Hi-Tech, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 77, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 144.838.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre février.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU

- Monsieur GONCALVES PIRES Steve, commerçant, né à Messancy (B), le 1<sup>er</sup> avril 1983, demeurant B 6791 Athus, 26, Rue Arend, 26.

- Madame DEBOULLE Alexandra, employée, née à Arlon (B), le 16 octobre 1960, demeurant à B 6791 Athus, 26, Rue Arend, 26 B-6791 ATHUS,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PLUG HI-TECH"

"Cette société aura son siège sur le territoire de la commune de PETANGE. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export de tous matériel informatique hard-ware et software de tous type, de composants électroniques, jouets, jeux vidéo, matériel de gym et de fitness, prêt à porter, CD et DVD, bijoux et maroquinerie. Elle pourra créer des filiales en Europe. Elle pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut s'intéresser par toutes voies et prendre certaines participations dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui est de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-) divisé en soixante deux (62) actions de cinq cents euros (500,-) chacune

#### *Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- GONCALVES PIRES Steve: . . . . .	61 actions
- DEBOULLE Alexandra: . . . . .	1 action
Total: . . . . .	62 actions

Les actions ont été partiellement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 8.000,00 euros, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire. Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles par tacite reconduction sauf contestation écrite et envoyée par voie recommandée au moins 1 mois avant la date d'expiration du mandat.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire et par écrit.

La société se trouve engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles par tacite reconduction sauf contestation écrite et envoyée par voie recommandée au moins 1 mois avant la date d'expiration du mandat. Pour des raisons de neutralité, le commissaire aux comptes ne pourra être actionnaire de la société. Dans le cas contraire, son mandat prendrait fin automatiquement et immédiatement à la date d'achat, d'acquisition ou de cession des actions.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration réunit en majorité pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation écrite, obligatoire et suspensive du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. En ce qui concerne la nomination du conseil d'administration, l'Assemblée ne sera valablement constituée que si les deux tiers des actionnaires sont présents ou représentés.

En ce qui concerne, tous changements statutaires, les trois-quart des actionnaires devront être présents ou représentés.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire obligatoirement déjà actionnaire. Chaque actionnaire ne peut présenter à l'Assemblée qu'un seul mandat. Le mandat est obligatoirement écrit et remis à l'administrateur-délégué 8 jours avant l'Assemblée.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième samedi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2010.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs:
  - Monsieur Steve GONCALVES PIRES, pré-cité.
  - Madame Alexandra DEBOULLE, pré-citée.
  - GONCALVES PIRES Johanna ouvrière, née le 21 avril 1986 à Messancy (B), demeurant à B 6790 Aubange, 1, Rue du Coteau, 1

Ces mandats seront réputés non-rémunérés jusqu'à révocation expresse de l'Assemblée Générale.

3. est appelée aux fonctions de commissaire: La société anonyme "NG WEB BUSINESS S.A., avec siège social à L-4710 PETANGE, 38, rue d'Athus (RC B No 79.347).

4. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Steve GONCALVES PIRES, préqualifié. Son mandat pourra être rémunéré. La rémunération étant fixée par Assemblée Générale statuant aux deux tiers.

5. le siège social de la société est fixé à L-4761 PETANGE, 77, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: GONCALVES PIRES, DEBOULLE, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 février 2009. Relation: EAC/2009/1474. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 17 février 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009028541/207/107.

(090031112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

### **Wecker LWL-Technik Luxemburg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.850.

#### — STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun, den neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Peter WECKER, Kommunikationselektroniker, geboren in Wadern, (Bundesrepublik Deutschland), am 17. September 1971 wohnhaft in D-66687 Wadern Saarbrückerstrasse, 26,

hier vertreten durch Dame Nathalie Prieur, Buchhalterin, berufsansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht gegeben in Wadern am 21. Januar 2009,



welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben.

Welcher Komparent, vertretenen wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

#### **A. Zweck - Dauer - Name - Sitz**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Wecker LWL-Technik Luxemburg G.m.b.H." („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen („die Statuten“), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist das Kabelverlegen im Hochbau, sowie Glasfaser Anschluss-Arbeiten.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker, (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Zweigstellen oder Agenturen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates errichtet werden.

#### **B. Gesellschaftskapital - Anteile**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend-fünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundsiebzig Euro (125,- EUR).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden. Im Fall einer Bareinlage haben die Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen in der Gesellschaft.

**Art. 7.** Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Die Miteigentümer eines Anteils müssen eine Person ernennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

**Art. 8.** Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden.

Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung. Die Beschlussfassung erfolgt mit einer Mehrheit, welche Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung, die mit einer Mehrheit, welche Dreiviertel der von den Überlebenden gehaltenen Anteile vertritt, beschließt. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Ascendente, Descendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

**Art. 9.** Die Gesellschaft erlischt weder durch Tod, noch durch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

**Art. 10.** Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben können, unter keinen Umständen, Siegel an den Vermögenswerten und Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

#### **C. Geschäftsführung**

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, dessen Mitglieder nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen, verwaltet.

Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt und ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Der Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat kann Sondervollmachten oder begrenzte Vollmachten unter authentischem oder privatschriftlichem Dokument ausstellen.

**Art. 12.** Der Geschäftsführerrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat auch die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden zu bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss, und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Geschäftsführerrates verantwortlich ist.

Dritten gegenüber hat der Geschäftsführerrat unter allen Umständen unbeschränkte Vollmacht zu Handlungen im Namen der Gesellschaft und zur Genehmigung von Geschäften und Handlungen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Geschäftsführerrates; in seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen.

Anhand schriftlicher, durch Kabel, E-mail (ohne elektronische Unterschrift), Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Geschäftsführerrates, kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Fax oder E-mail (ohne elektronische Unterschrift) erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Kabel, E-Mail, Fax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, vorausgesetzt, solche Beschlüsse werden schriftlich bestätigt; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

**Art. 13.** Die Protokolle aller Sitzungen des Geschäftsführerrates werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

**Art. 14.** Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

**Art. 15.** Es besteht keine persönliche Haftung des Geschäftsführers/der Geschäftsführer aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

#### **D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter**

**Art. 16.** Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

**Art. 17.** Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Die Abänderung der Statuten benötigt die Zustimmung der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, sofern diese wenigstens Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 18.** Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, zustehen.

#### **E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttungen von gewinnen**

**Art. 19.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 20.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen das Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

**Art. 21.** Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Der Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat kann entscheiden, Abschlagsdividenden auszuzahlen.

#### **F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation**

**Art. 22.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest. Falls nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem bestehenden Anteil am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

**Art. 23.** Für alle Punkte, die nicht in diesen Statuten geregelt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, verwiesen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden alle Aktien durch den alleinigen Gesellschafter Herr Peter WECKER, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter*

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6868 Wecker, 18, Duscherstroos.
- 2) Herr Peter WECKER, Kommunikationselektroniker, geboren in Wadern, (Bundesrepublik Deutschland), am 17. September 1971 wohnhaft in D-66687 Wadern Saarbrückerstrasse, 26, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3) Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten, Selbstkontrahierung einbegriffen.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr 1.050,- EUR

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben,

Gezeichnet: P.WECKER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2009. Relation: LAC/2009/4038. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Februar 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009028545/206/168.

(090031305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Bourscheid-Plage SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9164 Bourscheid-Plage,  
R.C.S. Luxembourg B 95.156.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 19 décembre 2008*

Les mandats des membres du conseil d'administration sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'année 2013. Les administrateurs sont donc:

- MORIAU Vincent, administrateur-délégué et administrateur
- HENDRICKX Paul, administrateur
- LAMMERINKS Sandra, administrateur

Il est décidé de renouveler le mandat du commissaire de la Fiduciaire Générale du Nord S.A. Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'année 2013.

Signature / S. Hendricks / V. Moriau  
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009028903/591/19.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2009, réf. DSO-DA00470. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090031168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Mansford Switzerland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.858.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the sixth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of the Company MANSFORD GROUP S. à R.L., with registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "Mansford Switzerland S. à R.L.", having its head office at L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 127.858, has been incorporated by deed enacted on the 2<sup>sd</sup> of May 2007, published in the Mémorial C number 1324 of the 30<sup>th</sup> of June 2007.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "Mansford Switzerland S. à R.L." amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25,- (twenty five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Mansford Switzerland S. à R.L."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MANSFORD GROUP S. à R.L., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Mansford Switzerland S. à R.L.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 127.858, a été constituée suivant acte reçu le 2 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1324 du 30 juin 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Mansford Switzerland S. à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Mansford Switzerland S. à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45400. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028595/211/82.

(090031474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Russian Standard Finance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 107.255.

In the year two thousand and eight, on the twenty third of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg:

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Russian Standard Finance S.A.", a public limited company, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 107.255 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx, public notary residing in Mersch, (Grand Duchy of Luxembourg), acting in place of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg) dated 31 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No 822 page 39440, dated 25 August 2005. The articles of association (the "Articles") have not been amended until today.

The shareholders are represented by Flora Gibert (the "Proxy Holder"), notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal dated 22 July 2008.

The meeting is presided by Flora Gibert (the "Chairman"), prenamed.

The Chairman appoints as secretary and the meetings elects as scrutineer Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholders (the "Shareholders") present or represented and the number of shares held by the Shareholders are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with this deed.

II. As appears from the attendance list, the 310 (three hundred and ten) registered shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting.

III. All the Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

Considering the appointment of "Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.L.", having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as external and independent auditor ("réviseur d'entreprises") of the Company from 10 August 2007 until the meeting of the annual general assembly of shareholders which will be held in 2012,

it is proposed to amend article 15 of the Articles, the content of which shall be read as follows:

" **Art. 15. Auditor(s).** The supervision of the operations of the company is entrusted to one or more auditors ("commissaire(s) aux comptes") who need not be shareholders, or to the extent required by Luxembourg law to an external and independent auditor ("réviseur d'entreprises")."

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolution:

#### *Unique resolution*

The Shareholders resolve to amend article 15 of the Articles, the content of which shall read as follows:

" **Art. 15. Auditor(s).** The supervision of the operations of the company is entrusted to one or more auditors ("commissaire(s) aux comptes") who need not be shareholders, or to the extent required by Luxembourg law to an external and independent auditor ("réviseur d'entreprises")." There being no further business, the Meeting closed.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant. Whereof, the present notarised deed has been prepared in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the Proxy Holder of the appearing persons, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Russian Standards Finance S.A." la ("Société"), ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.107.255 et constituée suivant acte par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Mersch, (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement

de Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 31 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 822, page 39440 à la date du 25 août 2005. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés jusqu'alors.

Les actionnaires sont représentés par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous-seing privé en date du 22 juillet 2008.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, prénommée (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires (les "Actionnaires"), présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence signée par les Actionnaires ou leur(s) mandataire(s), par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste ainsi que les procurations ne varietur resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée.

III. Tous les Actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Considérant l'élection de "Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.", société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprises de la Société, à compter du 10 août 2007 jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2012, il est proposé de modifier l'article 15 des Statuts, dont la teneur sera la suivante:

" **Art. 15. Commissaire(s) aux comptes et Réviseur d'entreprises.** La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaire(s) ou non, ou dans la mesure où cela serait requis par la réglementation luxembourgeoise, à un réviseur d'entreprises externe et indépendant." Après approbation des points précités, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 15 des Statuts, dont la teneur sera la suivante:

" **Art. 15. Commissaire(s) aux comptes et Réviseur d'entreprises.** La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaire(s) ou non, ou dans la mesure où cela serait requis par la réglementation luxembourgeoise, à un réviseur d'entreprises externe et indépendant." Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à mille Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date et l'heure donnée en tête.

Le document ayant été lu au mandataire des comparants, connus du notaire par srs nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT; R. GALIOTTO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juillet 2008. Relation >LAC/2008/31200. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 AOUT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028557/211/112.

(090031573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Promint Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 33.749.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 30 janvier 2009*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Francesco RESSIGA VACCHINI, demeurant Via Magatti 1, CH-6901 LUGANO et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009028745/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04885. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090031721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Limra International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 101.300.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of March.

Before US, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IAWS GROUP, a public limited company, incorporated under the laws of Ireland, with registered office at 151, Thomas Street, Dublin 8, Ireland, registered at the Irish Trade Register under number 132287 (hereinafter the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 18<sup>th</sup>, 2008. Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary public to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Limra International S.à. r.l., a private limited liability company duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 22, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B.101.300, incorporated on May 28, 2004, pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 824 dated August 11, 2004 (hereinafter the "Company").

II. The Sole Shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the financial year-end of the Company from December 31<sup>st</sup> of each calendar year to July 31<sup>st</sup> of each calendar year. The financial year having started on January 1<sup>st</sup>, 2008 will end on July 31<sup>st</sup>, 2008.

*Second resolution*

Pursuant to the above change of financial year-end, Article 15 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year shall begin on the 1<sup>st</sup> August of each calendar year and end on the 31<sup>st</sup> of July of the following calendar year.

The financial year having started on January 1<sup>st</sup> 2008 ends on July 31<sup>st</sup> 2008."



27857

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary public who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, The present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary public by his first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary public, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

IAWS GROUP, une société anonyme, constituée et régie selon les lois d'Irlande, ayant son siège social au 151, Thomas Street, Dublin 8, Irlande, inscrite au registre de commerce sous le numéro 132287 (ci-après "Associée Unique"),

ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 janvier 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le représentant du comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'associée unique de LIMRA INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B. 101.300, constituée en date du 28 mai 2004 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 824 daté du 11 août 2004 (la "Société").

II. L'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique a décidé de modifier la fin de l'année sociale de la Société du 31 décembre de chaque année civile au 31 juillet de chaque année civile. L'année sociale ayant commencée le 1<sup>er</sup> janvier 2008 se terminera le 31 juillet 2008.

*Deuxième résolution*

Suite au changement d'année sociale susmentionné, l'article 15 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> août de chaque année civile et se termine le 31 juillet de l'année civile suivante.

L'année sociale commencée le 1<sup>er</sup> janvier 2008 se terminera le 31 juillet 2008"

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge des suites de ce document, sont évalués à environ 1.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 31 mars 2008. LAC/2008/13152. Reçu douze euros (12 euros).

Le receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 AVR. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028605/211/87.

(090031238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**West Port S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.020,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.132.

a) Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 28 février 2008:

1. Election de nouveau gérant pour une durée indéterminée à partir du 28 février 2008:

Mr Gerard Davis, né le 12 Mai 1967 à Baile Atha Cliath/Dublin, Irlande, demeurant professionnellement à 19, Cairnfort - Enniskerry Road, IRL- Dublin 18, Stepside -Dublin, Irlande.

b) Il résulte d'un contrat de transfert d'actions daté le 28 février 2008 que:

- Anglo Irish Assurance Company Limited, avec siège social à Heritage House, 23 St. Stephen's Green, Dublin 2, Ireland, est un nouveau actionnaire de la Société, détenant 9,000 actions de classe A, et que

- Mr Alan McCormack détient 800 actions de classe A, 20 actions de classe B et 200 actions de classe C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

West Port S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009028677/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06409. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Rudolf STEINER Fonds für Waldorfpädagogik, Fondation.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 45, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg G 154.

*Bilanz zum 31. August 2008*

Bezeichnung	Debit	Credit
Eigenmittel am 01.09.2007 . . . . .		25.638,02 €
Konto CCP . . . . .	55,09 €	
Konto ING . . . . .	89,80 €	
Konto ING Sparkonto . . . . .	5.471,32 €	
Konto BCEE . . . . .	90,80 €	
Konto BCEE Festgeld 3 Monate . . . . .	5.222,01 €	
Konto BCEE Festgeld 12 Monate . . . . .	15.656,25 €	
Ausstehende Miet- und Kautionszahlungen . . . . .	650,00 €	
Kautionen aus Instrumentenverleih . . . . .		373,95 €
Abgrenzung Zinsgutschrift 01.01. bis 31.08.08 . . . . .	287,49 €	
Saldo (Überschuss) . . . . .		1.510,79 €
	<u>27.522,76 €</u>	<u>27.522,76 €</u>

*Einnahmen- / Ausgabenrechnung vom 01.09.2007 bis zum 31.08.2008*

Bezeichnung	Debit	Credit
Spenden nicht zweckgebunden . . . . .		0,00 €
Mieteinnahmen aus Instrumentenverleih davon aus 2006/2007 300,00 € . . . . .		525,00 €
Zinserträge . . . . .		1.158,09 €
Anschaffungen . . . . .	0,00 €	
Gebühren Enregistrement Bilanz 2007 . . . . .	89,00 €	
Erstattung Enregistrement Bilanz 2006 . . . . .		12,05 €

Erstattung Enregistrement Bilanz 2007 .....		10,65 €
Spende Trauerfall .....	50,00 €	
Verwaltungskosten .....	22,90 €	
Bankkosten .....	33,10 €	
	<u>195,00 €</u>	<u>1.705,79 €</u>
Saldo (Überschuss) .....	1.510,79 €	
	<u>1.705,70 €</u>	<u>1.705,79 €</u>

Ich habe die Bilanz zum 31. August 2008 des Rudolf Steiner-Fonds fir Waldorfpädagogik stichprobenartig geprüft. Ich stelle fest, dass der Jahresabschluss in Einklang mit der Buchhaltung und den Belegen ist.

Luxemburg, den 26. Januar 2009.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES ET CIE SA  
10, rue Jean Jacoby, L-1832 LUXEMBOURG  
Conseils comptables et fiscaux

Référence de publication: 2009028669/3656/44.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07782. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Biogas un der Atert Soc.Coopérative, Société Coopérative.**

Siège social: L-8508 Rédange-sur-Attert, 35, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 94.288.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL  
32A, rue Meckenheck  
L-3321 BERCHEM  
Signature

Référence de publication: 2009028678/8482/15.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. DSO-CS00008. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090031616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Valves Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 136.012.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 5 janvier 2009*

*2<sup>ème</sup> Résolution.*

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Jean-Pierre VERLAINE et de Madame Raffaella QUARATO de leurs postes d'Administrateurs de la société.

*4<sup>ème</sup> Résolution.*

L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur avec effet immédiat:

a) Monsieur Christophe Blondeau, né à Antwerpen (Belgique) le 28 février 1954, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg;

b) Monsieur Adrien Coulombel, né à Amiens (France) le 8 juin 1982, employé privé, demeurant professionnellement au 30, Rue Marie Adélaïde L-2128 Luxembourg.

Le mandat des deux nouveaux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.  
Pour VALVES INVESTMENT S.A.  
FIDALUX S.A  
Signature  
Le domiciliataire

Référence de publication: 2009028681/565/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**UB Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5761 Hassel, 11, rue de Dalheim.

R.C.S. Luxembourg B 93.659.

La soussigné M. Gilles Birsens, 8, op der Maes, L-5899 Syren

né le 13. août 1961 à Luxembourg

Cède par la présente

25 (vingt cinq) de ses parts sociales de la société à responsabilité limitée UB Partners SARL, siège social à L-5761 Hassel, 11, rue de Dalheim No RCSL B 96659

à

Mme Paulette Burais, 8, op der Maes, L-5899 Syren

née le 17. septembre 1962 à Luxembourg

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Fait en deux exemplaires à Hassel, le 15 décembre 2008.

Gilles Birsens / Paulette Burais

Le cédant / L'acquéreur

Référence de publication: 2009028717/618/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Biogas un der Atert Soc.Coopérative, Société Coopérative.**

Siège social: L-8508 Rédange-sur-Attert, 35, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 94.288.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2009028682/8482/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11714A. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Carrelflair GMBH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 4, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 127.041.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL  
32A, rue Meckenheck  
L-3321 BERCHEM  
Signature

Référence de publication: 2009028689/8482/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08062. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Source de Tepelene S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 56.362.

Il résulte d'une lettre de démission adressée à la société que Monsieur Aloyse May demeurant à Luxembourg, déclare avoir démissionné de sa fonction d'administrateur et président du conseil d'administration de la société avec effet au 27 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009028694/9396/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Café de la Poste - Remich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 2, rue du Camping.

R.C.S. Luxembourg B 65.913.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL  
32A, rue Meckenheck  
L-3321 BERCHEM  
Signature

Référence de publication: 2009028695/8482/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08072. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.993.

En date du 27 novembre 2008, l'associé Waterside Financial Ltd, avec siège social au Main Street, Road Town, Tortola, Iles Britanniques Vierges, a cédé la totalité de ses 12 500 parts sociales à Sierra Wireless, Inc., avec siège social au 13811 Wireless Way, V6V 3A4 Richmond, BC, Canada qui les acquiert.

En conséquence, Sierra Wireless, Inc., devient l'associé unique avec 12 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028709/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Willow Lux Bidco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 137.614.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Willow Lux Bidco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (private limited liability company) having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 100,000 (one hundred thousand euro), registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 137.614, duly incorporated pursuant to a deed of Me. Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 20, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 1061 of April 29, 2008, and the articles of incorporation have been duly amended pursuant to a deed of Me. Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 1467 of June 13, 2008, and pursuant to a deed of Me. Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 29, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 2163 of September 9, 2008, (the "Company"),

There appeared:

Willow Lux Holdco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 137.594 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 100,000 shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of the financial year of the Company;
2. Subsequent amendment of article 14.1 of the articles of association in order to reflect the amendment of the financial year of the Company;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing Sole Shareholder, the following resolutions have been unanimously taken:

*First resolution*

It is resolved to amend the financial year of the Company in order that it starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> each year.

Consequently the current financial year of the Company that started on July 29, 2008 will end on December 31, 2008.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 14.1. of the articles of association of the Company to read as follows:

"14.1. The financial year begins on the 1<sup>st</sup> (first) of January and ends on the 31<sup>st</sup> (thirty-first) of December each year."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment of its financial year and subsequent amendment of its articles of association, have been estimated at about 1,500.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with Us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Willow Lux Bidco S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 100.000 EUR, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.614, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations {Mémorial C}, numéro 1061 en date du 29 avril 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 1467 en date du 13 juin 2008, et acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations {Mémorial C}, numéro 2163 le 9 septembre 2008 (la "Société").

A comparu:

Willow Lux Holdco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.594 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphées ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 100.000 (cent mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'exercice social de la Société;
2. Modification de l'article 14.1. des statuts de la Société pour refléter la modification de l'exercice social de la Société;
3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence chaque année le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

Par conséquent l'exercice social en cours qui a commencé le 29 juillet 2008 se terminera le 31 décembre 2008.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 14.1. des statuts de la Société comme suit:

"14.1. L'exercice social commence chaque année le 1<sup>er</sup> (premier) janvier et se termine le 31 (trente et un) décembre."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la modification de son exercice social et de la modification subséquente de ses statuts, s'élève à environ 1.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52735. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009029055/211/115.

(090032024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

---

### **Bellinva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.753.

#### — EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 février 2009 que:

1. La démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS en sa qualité d'administrateur est acceptée.

2. Est coopté, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009028707/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06611. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

### **Ball Delaware Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 19.412.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.414.

—  
Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue, sous seing privé, en date du 23 décembre 2008, les statuts ont été modifiés de la manière suivante:

**Art. 6. Capital** . Le capital est fixé à EUR 19,412,900 (dix-neuf millions quatre cent douze mille neuf cents euros), et il est représenté par 194,129 (cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, elles-mêmes divisées en 1,941 (mille neuf cent quarante-et-une) parts sociales pour Ball Delaware Holdings LLC, le commandité, et 192,188 (cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-huit) parts sociales pour Ball Pan-European Holdings, Inc, le commanditaire.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale des associés.

**Art. 8. Commandité.** Toutes les 1,941 (mille neuf cent quarante-et-une) parts sociales appartenant au commandité sont détenues par Ball Delaware Holdings LLC, une société avec son siège social au Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, in City of Wilmington, County of New Castle.

**Art. 10. Transfert des parts sociales.** Les parts sociales commanditées ne sont transférables qu'avec l'accord unanime de tous les associés dans une assemblée générale.

Les parts sociales commanditaires sont librement transférables.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg le 3 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028708/581/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06323. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Aurelia Capital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.735.

—  
*Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 26 janvier 2009*

Il résulte d'une résolution des actionnaires prise en date du 26 janvier 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Monsieur Jacques de Patoul, gérant de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Davy Beaucé.

Référence de publication: 2009028711/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06544. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Immobilière Reiserbann S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3396 Roeser, 10A, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 100.236.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2009028721/8482/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08053. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**TechnoMarine S.A, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.021.

—  
Il résulte d'une décision du conseil d'administration de TechnoMarine S.A., une société de droit suisse, tenu par voie circulaire, que la démission de Monsieur Grégory GUISSARD est acceptée de ses fonctions de gérant de la succursale avec effet au 31/1/2009.

Pour extrait certifié conforme

Grégory Guissard

Mandataire dûment autorisé

Référence de publication: 2009028722/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**JrJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3788 Tetange, 26, rue du Soleil.  
R.C.S. Luxembourg B 50.449.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL  
32A, rue Meckenheck  
L-3321 BERCHEM  
Signature

Référence de publication: 2009028723/8482/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08091. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**WP Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.258.100,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 87.399.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la société en date du 30 janvier 2009 que:

- Madame Ute Bräuer, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée gérant de catégorie A au lieu de gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée;
- Monsieur Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée.

De plus, l'extrait de publication relatif aux résolutions prises par l'associé unique en date du 10 décembre 2008, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009, sous les références L090002758, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 janvier 2009 sous les références 2009005540/1005/19, comportait une erreur matérielle: l'information selon laquelle Ernst & Young SA. a été nommé en tant que Réviseur d'Entreprises est déclarée nulle et non avenue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP LUXCO III S.ar.l.  
S G G S.A.  
412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009028725/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04663. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**LBP Luxco GP 1-Hanover S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.518.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of January.  
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

- LBP Lion Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at IB, Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 120.194.

Here represented by Mr. Francesco Abbruzzese, Company director, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 18<sup>th</sup>, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "LBP Luxco GPI-Hanover S.à r.l." (the "Company") with registered office at IB, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120.518, incorporated by a deed of the undersigned notary on August 28<sup>th</sup>, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated March 14, 2007, n°.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1<sup>st</sup> paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. |j

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- LBP Lion Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au lb, Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.194,

ici représentée par Monsieur Francesco Abbruzzese, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "LBP Luxco GPI-Hanover S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.518, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 28 août 2006, publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* en date du 14 mars 2007, n°374.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. ABBRUZZESE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1344. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009029067/211/81.

(090031867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

---

**Schemel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 58, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 71.682.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2009028726/8482/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08079. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Zinetti Finanziaria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 102.027.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009028757/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06449. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**eleX alpha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.681.

Mention rectificative du bilan déposé le 21/01/2009 enregistré sous la référence LSO DA/04079 et accepté au registre sous le N: L090011163.06

Le bilan modifié au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/2009.

*Pour eleX alpha S.à.r.l.*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009028754/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05970. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**SDM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 142.790.

Mention rectificative du bilan déposé le 09/01/2009 enregistré sous la référence LSO CX/11431 et accepté au registre sous le N: L09003708.06

Le bilan modifié au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/2009.

*Pour SDM S.à.r.l.*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009028753/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05966. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**WP LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.218.700,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.398.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la société en date du 30 janvier 2009 que:

- Madame Ute Bräuer, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée gérant de catégorie A au lieu de gérant classe B, pour une durée indéterminée;

- Monsieur Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée.

De plus, l'extrait de publication relatif aux résolutions prises par l'associé unique en date du 10 décembre 2008, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009, sous les références L090002044, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 janvier 2009 sous les références 2009004984/1005/19, comportait une erreur matérielle: l'information selon laquelle Ernst & Young S.A. a été nommé en tant que Réviseur d'Entreprises est déclarée nulle et non avenue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WP Luxco II S.a r.l.*

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009028727/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04661. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Neinver Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.898.350,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.159.

—  
In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Neinver, S.A., a joint stock company (Sociedad Anonima) incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Francisca Delgado 11, 5a planta, Arroyo de la Vega - Alcobendas, 28108 Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid (Spain) under number 48331, in tome 5270, Section 8, folio 210, sheet number M-93606, (the "Sole Shareholder").

In its capacity as Sole Shareholder of Neinver Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B. 123.159, incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 20 December 2006 by the Luxembourg Notary Joseph ELVINGER, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 239, dated 23 February 2007 (page 11441), (the "Company").

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 21 February 2007 and published in the Mémorial number 1114, dated 9 June 2007 (page 53427).

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Resolutions*  
*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 9,400,000 (nine million four hundred thousand Euro) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 5,498,350 (five million four hundred and ninety-eight thousand three hundred and fifty Euro) to EUR 14,898,350 (fourteen million eight hundred and ninety-eight thousand three hundred and fifty Euro) by the creation and issue of 188,000 (one hundred and eighty-eight thousand) new shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) by contribution in kind consisting of 100% of the shares (467,015 shares) held by the Sole Shareholder (the "Contributed Shares") in the share capital of Neinver Belgium, having its registered office at avenue de Tervueren 13a, 1040 Brussels, registered with the register of entities under the company number 0896.078.872/RPM Brussels (the "Neinver Belgium").

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment.*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the new shares, here represented by Flora Gibert pre-named by virtue of a proxy being here annexed, which declared to subscribe to 188,000 (one hundred and eighty-eight thousand) new shares to be issued by the Company, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each and to pay it fully up by the contribution in kind hereafter described, as it has been proven to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

*Description of the contribution:*

The Contributed Shares are valued at EUR 47,000,000 (forty-seven million Euro) and this amount is allocated as follows:

- EUR 9,400,000 (nine million four hundred thousand Euro) to the share capital of the Company
- EUR 940,000 (nine hundred and forty thousand Euro) to the legal reserve;
- EUR 36,660,000 (thirty-six million six hundred and sixty thousand Euro) to a special reserve which shall not be freely distributable.

*Documents evidencing the valuation of the contribution in kind*

The value of the Contributed Shares has been calculated and evaluated at the date of 19 December 2008 at EUR 47,000,000 (forty-seven million Euro) on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- a power of attorney duly executed by the authorized representatives of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the new shares dated December 2008 confirming the subscription of the new shares and certifying the valuation and the ownership of the Contributed Shares;

- a valuation report of the management of the Company dated 19 December 2008 certifying the valuation of the Contributed Shares as of 19 December 2008;
- a copy of the articles of association of Neinver Belgium;
- a copy of the balance sheet of Neinver Belgium dated 19 December 2008.

*Effective implementation of the contribution*

The Sole Shareholder, contributor pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributed Shares to the Company be transferred to it/him;
- the transfer of the Contributed Shares will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the new shares; and
- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Shares to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

*Pro rata contribution tax payment exemption request*

Considering that the present deed documents that after the capital increase of the Company, the Company holds 100% of the shares of Neinver Belgium, prenamed, a company covered under article 3 of the Council Directive 69/335/EEC, the Company hereby expressly requests the capital duty exemption pursuant to Article 4-2 of the Act dated 29 December 1971, as amended (the "1971 Act") which provides for a fixed registration tax perception in such a case.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles of the Company regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions, which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is fixed at EUR 14,898,350 (fourteen million eight hundred and ninety-eight thousand three hundred and fifty Euro) represented by 297,967 (two hundred and ninety-seven thousand nine hundred and sixty-seven) shares of EUR 50 (fifty Euros) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was predominated in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française**

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Neinver, SA., une société constituée selon le droit d'Espagne, ayant son siège social à Francisca Delgado 11, 5a planta, Arroyo de la Vega - Alcobendas, 28108 Madrid, Espagne, immatriculée au Registre Commercial de Madrid (Espagne) sous le numéro 48331, tome 5270, section 8, folio 210, numéro de page M-93606 (l' "Associé Unique");

En qualité d'Associé Unique de Neinver Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.123.159 constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 20 décembre 2006 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial") sous le numéro 239, en date du 23 février 2007 (page 11441), (la "Société");

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, précité, le 21 février 2007 et publié au Mémorial sous le numéro 1114, le 9 juin 2007 (page 53427).

L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Flora Gibert, juriste, domiciliée à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

*Résolutions*  
*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 9.400.000 (neuf million quatre cents mille Euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 5.498.350 (cinq millions quatre cent quatre vingt dix huit mille trois cent cinquante Euro) à EUR 14.898.350 (quatorze million huit vent quatre-vingt dix-huit mille trois cent cinquante Euro) par la création et l'émission de 188.000 (cent quatre-vingt huit mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 50 (cinquante Euro) chacune, par un apport en nature consistant dans 100% des parts détenues par l'Associé Unique (les "Parts Apportées") dans le capital social de Neinver Belgium, ayant son siège social à l'avenue de Tervueren 13a, 1040 Belgique, immatriculée au Registre Commercial de Belgique sous le numéro 0896.078.872/RPM. ("Neinver Belgium"),

*Intervention de rapporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes, l'Associé Unique en qualité de souscripteur des nouvelles parts sociales, ici représenté par Flora Gibert, prénommée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée; lequel a déclaré souscrire les 188.000 (cent quatre-vingt huit mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 50 (cinquante Euro) chacune, et de les libérer intégralement par l'apport en nature ci-après décrit, tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné lequel l'a expressément reconnu.

*Description de l'apport:*

Les Parts Apportées sont évaluées à EUR 47.000.000 (quarante-sept millions Euro) alloués tel que décrit ci-dessous:

- Le montant de EUR 9.400.000 (neuf million quatre cents mille Euro) sera alloué au capital social de la Société;
- Le montant de EUR 940.000 (neuf cent quarante mille Euro) sera alloué à la réserve légale;
- Le montant de EUR 36.660.000 (trente-six million six cent-soixante mille Euro) sera alloué à une réserve spéciale qui ne sera pas librement distribuable.

*Documents établissant la valeur de l'apport en nature*

La valeur des Parts Apportées a été calculée et évaluée à la date du 19 décembre 2008 au montant de EUR 47.000.000 (quarante-sept millions Euro) sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- une procuration en date du 19 décembre 2008 émanant des représentants autorisés de l'Associé Unique en qualité de souscripteur des nouvelles parts sociales confirmant la souscription des nouvelles parts sociales et certifiant la valeur et la propriété des Parts Apportées;
- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société du 19 décembre 2008, certifiant la valeur des Parts Apportées à la date du 19 décembre 2008;
- une copie des statuts de Neinver Belgium;
- une copie du bilan de Neinver Belgium en date du 19 décembre 2008.

*Réalisation effective de l'apport*

L'Associé Unique, apporteur pré-désigné, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il dispose du pouvoir de céder les Parts Apportées à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une quelconque des Parts Apportées à la Société ne lui soit cédées;
- le transfert des Parts Apportées sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des nouvelles parts sociales; et
- toutes autres formalités seront réalisées au Grand-duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession des Parts Apportées à la Société et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Requête en exonération des droits proportionnels*

Considérant que l'apport en nature mentionné ci-dessus consiste en une augmentation du capital et de la prime d'émission de la Société par apport en nature d'au moins 65% de toutes les actions émises par une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société concernant le capital social, afin de refléter les décisions prises, qui aura la teneur suivante:



" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 14.898.350 (quatorze million huit cent quatre-vingt dix-huit mille trois cent cinquante Euro) représenté par 297.967 (deux cent quatre-vingt dix-sept mille neuf cent soixant-sept) parts sociales (les "Parts Sociales") ayant une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune.. Les détenteurs de Parts Sociales forment ensemble ci-après les "Associés"."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ huit mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51970. Reçu douze euros (12.-€).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009029056/211/181.

(090032019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

---

**Magic Multimedia s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7615 Larochette, 35, rue d'Ernzen.

R.C.S. Luxembourg B 52.135.

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028758/9967/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08178. - Reçu 95,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090031690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Jalor Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 69.601.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JALOR FINANCE S.A.*

*Société Anonyme*

*John SEIL / Claude SCHMITZ*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009028760/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06589. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090031094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Victoire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 102.026.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009028759/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06643. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Magic Multimedia s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7615 Larochette, 35, rue d'Ernzen.  
R.C.S. Luxembourg B 52.135.

Le Bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028761/9967/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08180. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Brunswick Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 62.252.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRUNSWICK HOLDING S.A.*

*Société Anonyme*

*Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009028762/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07057. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Goldpalace SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 136.458.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GOLDPALACE SA*

*Société Anonyme*

*Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009028763/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07055. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Aspelt Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 89.294.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009028735/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06281. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**KZero Worldwide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 144.852.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of January.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Nicholas Mitham, born on 8 January 1973 at Canterbury, United Kingdom, residing at 19 Bosworth Road, Cambridge, CB1 8RG, United Kingdom,

represented by Hady Camara, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 16<sup>th</sup> January 2009, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities; and

2. David Michlin Schachtschneider, born on 1 April 1964 in Minnesota, USA, residing at 2684 169<sup>th</sup> Lane NW, Andover, MN, 55304, USA.

The aforementioned parties are referred to hereafter as the "Shareholders", Such appearing parties, acting in the herein above stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société anonyme" which they declared to organize among themselves.

ARTICLES OF INCORPORATION

**Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.**

1.1 The company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The company exists under the name of "KZero Worldwide S.A." (the "Company").

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") or, as the case may be the sole director, is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors or, as the case may be the sole director.

**Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also act in business consulting activities whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited period from the date hereof.

**Chapter II. - Capital and Shares**

**Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by five hundred (500) shares, with a nominal value of sixty-two Euro (EUR 62.-) each.

**Art. 6. Form of the shares.**

6.1 The shares are and will remain in registered form (actions nominatives), as long as the share capital is not fully paid-up. In case the share capital is fully paid-up, then the shares can either be in registered form or in bearer form.

6.2 A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any holder of registered shares. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

**Art. 7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid-up.

**Art. 8. Modification of capital.**

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the Law.

**Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors****Art. 9. Board of directors or sole director.**

9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least two class A directors and one class B director (each a "Director") who need not be shareholders of the Company. They shall be elected by the general meeting of shareholders for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

9.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.3 Any director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

9.4 In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

9.5. The day-to-day management of the business of the Company may be delegated by the Board of Directors of the Company to one or more directors, officers, managers or other agents, who may but are not required to be shareholders of the Company. A delegation in favor of a director is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders and entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to said day-to-day manager.

#### **Art. 10. Meetings of the board of directors.**

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among its class A directors (the "Chairman"). The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, email or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorized to vote by video or by telephone.

10.6 Written resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all the members of the Board of Directors present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

#### **Art. 11. General powers of the board of directors.**

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

#### **Art. 12. Delegation of powers.**

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

**Art. 13. Representation of the company.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signature of one Class A director, for any engagement under an amount of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) and by the joint signature of any two Directors in any case and for any amount or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Statutory auditor.**

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

#### Chapter IV. - General meeting of shareholders

**Art. 15. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.**

15.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

15.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy holder who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.7 The shareholders are entitled to participate to the meeting by vidéoconférence or by telecommunications means allowing their identification,

and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.8 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.9 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

15.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

15.11 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**Art. 16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Wednesday of May and for the first time in 2010, if the second Wednesday of May is a banking holiday in Luxembourg on the next business day.

**Art. 17. Other general meetings.** Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth (10%) of the capital of the Company.

**Art. 18. Votes.** Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, email, telex or telefax.

#### Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

##### Art. 19. Financial year.

19.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2009.

19.2 The Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director, draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

##### Art. 20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth (10%) of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

##### Art. 21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

#### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 22. Governing law** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

##### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the shares as follows:

Nicholas Mitham . . . . .	250 shares
David Michlin Schachtschneider . . . . .	250 shares

All these Shares have been paid up in cash by twenty-five percent (25%) of their nominal value, so that the sum of seven thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 7,750.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

##### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

##### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand six hundred (1.600,-) euro.

*First extraordinary general meeting of the shareholders*

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- The registered office of the Company is set at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years:

*Class A Directors:*

1. Nicholas Mitham, born on 8 January 1973 at Canterbury, United Kingdom, residing at 19 Bosworth Road, Cambridge, CB1 8RG, United Kingdom; and

2. David Michlin Schachtschneider, born on 1 April 1964 in Minnesota, USA, residing at 2684 169th Lane NW, Andover, MN, 55304, USA.

*Class B Director:*

Emmanuel Bastien, born on 2 July 1970 in Epinal, France, residing at 2 rue de l'Orme, Seicheprey, France.

- The following has been appointed as auditor for one year:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B65.477.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Nicholas Mitham, né le 8 janvier 1973 à Canterbury, Royaume Uni, résidant à 19 Bosworth Road, Cambridge, CB1 8RG, Royaume Uni,

ici représenté par Hady Camara, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 janvier 2009, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée avec lui; et

2. David Michlin Schachtschneider, né le 1er avril 1964 dans le Minnesota, USA, résidant au 2684, 169th Lane NW, Andover, MN, 55304, USA. Les parties susmentionnées désignées ci-après comme les "Actionnaires", Lesquels comparants, agissant en dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les Statuts comme suit:

STATUTS

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

1.1 La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La société adopte la dénomination de "KZero Worldwide S.A." (la "Société").

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou, le cas échéant, l'administrateur unique, est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,



sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social à l'étranger, sera prise par le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique.

### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autres, de souscription ou acquisition de titres, de participation, de contribution, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également effectuer des activités de consultance en informatique, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de placements, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée à partir de la date ci-dessus.

## **Titre II. - Capital et Actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par cinq cents (500) actions, d'une valeur nominale de soixante-deux Euros (EUR 62,-), chacune.

### **Art. 6. Nature des actions.**

6.1 Les actions sont et resteront nominatives, aussi longtemps que le capital social ne serait pas entièrement libéré. Dans le cas où le capital social est entièrement libéré, les actions peuvent être soit nominatives soit au porteur.

6.2 Un registre des actionnaires de la Société doit être conservé au siège social de la Société où il sera à la disposition de tout détenteur d'actions pour consultation. Ce registre devra mentionner le nom de chaque actionnaire, son adresse ou son éléction de domicile, les nombre des actions qu'il détient, le montant qu'il a payé pour ces actions, les transferts d'actions et la date de ces transferts. La propriété des actions sera établie par l'inscription dans ce registre.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### **Art. 8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la Loi.

### **Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration commissaires.**

#### **Art. 9. Conseil d'administration ou Administrateur unique.**

9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de deux administrateurs de classe A et un administrateur de classe B (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non. Ils seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et ils seront rééligibles.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.3 Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

9.5. La gestion journalière de la Société pourra être déléguée par le Conseil d'Administration de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres employés, actionnaires ou non de la Société. Une délégation de pouvoir en faveur d'un administrateur est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et entraîne l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale ordinaire quant aux salaires, frais et tout autre avantage accordés à cet administrateur journalier.

#### **Art. 10. Réunions du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses administrateurs de classe A un Président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, email, par télécopie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie écrites si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée. La date de ces décisions sera celle de la date de la dernière signature.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres du Conseil d'Administration présent ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

#### **Art. 11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-

verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

#### **Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil, Administrateurs, directeurs, gérants et autres employés, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, Administrateur ou non, de nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

**Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs de classe A pour tout engagement inférieur à un montant de dix mille Euros (EUR 10.000,-) et par la signature conjointe de deux Administrateurs dans tous les cas et pour tout montant ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes.**

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

14.3 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

### **Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.**

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite envoyée à chaque Actionnaire en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.6 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire, actionnaire ou non et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.8 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.9 Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.10 Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présent ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

15.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**Art. 16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations convoquant la réunion à Luxembourg le second mercredi de mai et pour la première fois en 2010, et si le second mercredi de mai est un jour férié au Luxembourg, le jour ouvrable suivant.

**Art. 17. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 18. Votes.** Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, email, télex ou téléfax.

#### **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices.**

##### **Art. 19. Année sociale.**

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2009.

19.2 Le Conseil d'Administration, ou le cas échéant l'Administrateur Unique, établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

##### **Art. 20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation.**

##### **Art. 21. Dissolution, Liquidation.**

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

#### **Titre VII. - Loi applicable.**

**Art. 22. Loi applicable.** La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les parties susmentionnées déclarent souscrire les actions comme suit:

Nicholas Mitham . . . . . 250 actions

David Michlin Schachtschneider . . . . . 250 actions

Toutes les Actions ont été libérées en numéraire à hauteur de vingt cinq pour cent (25%) de leur valeur nominale, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille six cents (1.600,-) Euros.

*Première assemblée générale extraordinaire.*

Les parties susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant dûment convoquées, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Ayant d'abord constaté que la réunion était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes par décision unanime:

- Le siège social de la Société est fixé au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une durée maximale de six (6) ans:

*Administrateurs de classe A:*

1. Nicholas Mitham, né le 8 janvier 1973 à Canterbury, Royaume Uni, résidant à 19 Bosworth Road, Cambridge, CB1 8RG, Royaume Uni; et

2. David Michlin Schachtschneider, né le 1 avril 1964 dans le Minnesota, USA, résidant au 2684 169th Lane NW, Andover, MN, 55304, USA.

*Administrateur de classe B:*

Emmanuel Bastien, né le 2 juillet 1970 à Epinal, France, résidant au 2 rue de l'Orme, Seicheprey, France.

3. A été nommée en tant que commissaire aux comptes pour une année: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B65.477.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les parties susmentionnées, connues par le notaire par leur prénom, nom, statut marital et adresse, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: CAMARA, SCHACHTSCHNEIDER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 5 février 2009. REM 2009/152. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

*Le Receveur (signe): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 février 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009028547/218/569.

(090031339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Sancar Property and Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.152.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009028749/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06272. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090031642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**PR.IM. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.067.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009028396/5387/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06170. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Harmony Halls S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009028397/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06645. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Arcturus Immobilier SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 144.851.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf, le trente janvier.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Nouri ALLAILI, gérant de société, demeurant à L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée ARCTURUS IMMOBILIER SA.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE (31.000,-) euros, représenté par CENT (100) actions de TROIS CENT DIX (310,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été intégralement souscrit par Nouri ALLAILI, susdit. Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de TRENTE ET UN MILLE (31.000,-) euros est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ MILLE CENT (1.100,-) euros.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

- Philippe MARCHAL, juriste, demeurant à L1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes: la société FIDU-CONCEPT SARL, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B38.136.

*Troisième résolution*

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ALLAILI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 11 février 2009. REM 2009/196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signe): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 février 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009028546/218/114.

(090031320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**Laboratoire dentaire URLINGS-WEIS, Société en nom collectif.**

Siège social: L-9050 Ettelbrück, 59A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.245.

Par la présente nous certifions l'adresse privée de M. WEIS Gilbert:

116, Rue Michel Weber à L-9089 Ettelbruck

à partir de Août 1992.

Ettelbruck, le 18.02.2009.

URLINGS Paul / WEIS Gilbert

20, Schellecksgaass / 116, Rue Michel Weber

L-9372 Gilsdorf / L-9089 Ettelbruck

*Gérant technique / Gérant administratif*

Référence de publication: 2009028601/801232/17.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00148. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(090030456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

---